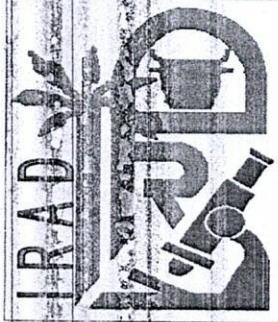


REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE  
POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE

B.P: 2123 Yaoundé  
Tél./ (237) 222 22 33 62  
Fax (237) 222 23 26 44  
E-mail : irad@irad.cm  
Web site : [www.irad.cm](http://www.irad.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL  
RESEARCH FOR DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

P.O. Box: 2123 Yaoundé  
Tél./ (237) 222 22 33 62  
Fax (237) 222 23 26 44  
E-mail : irad@irad.cm  
Web site : [www.irad.cm](http://www.irad.cm)

23 AVR 2025

Yaoundé, le

DECISION N° 06 /IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/04/2025  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE ISSU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°\_08\_/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 DU 20/02/2025  
POUR LA FOURNITURE D'UN SECHOIR MOBILE A L'IRAD

\*\*\*\*\*

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Loi 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret N° 2019/075 du 18 Février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- Vu La Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu La circulaire n° 005/CAB/PM du 31 décembre 2014 relative à l'anticipation de la procédure de passation des Marchés publics avant la mise en place de la disponibilité des financements ;
- La circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup>: La Société LE SAGITAIRE SARL, BP 8025 Yaoundé-Cameroun, Tél : 699 96 96 56, N° contribuable M069600001184Z a été retenue pour l'exécution du Marché issu de l'Avis d'Appel d'Offres N°08/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 du 20/02/2025 pour la fourniture d'un séchoir mobile a l'IRAD.

Montant TTC : 79.000.000 (soixante-dix-neuf millions) Francs CFA.

Délai d'exécution : Cinq (05) mois

Financement : Appui spécial Blé

Exercice : 2025

Article 2 : Le Directeur de ladite Société est invité à se présenter au Service des Marchés pour recevoir notification du projet de Marché.

Article 3 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

#### Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- DAAF/ SDBF/SM/CIPM

